

## AVIS D'ADOPTION

### RÈGLEMENT NUMÉRO 616-01-2024

**Règlement modifiant le règlement concernant l'occupation, l'utilisation et l'entretien des emprises municipales numéro 616-2023, afin de revoir les dispositions concernant certains équipements**

Lors de la séance ordinaire du 19 août 2024, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 616-01-2024, Règlement modifiant le règlement concernant l'occupation, l'utilisation et l'entretien des emprises municipales numéro 616-2023, afin de revoir les dispositions concernant certains équipements.

Ledit règlement numéro 616-01-2024 entre en vigueur selon la loi et tout contribuable peut en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture des bureaux municipaux.

**DONNÉ à SAINT-PAUL, ce VINGT-DEUXIÈME jour du mois d'AOÛT deux-mille-vingt-quatre.**



Directeur général et greffier-trésorier  
M. Miguel C. Rousseau